













Mesures de renforcement pour la cible 4.1

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances ²)	Principales cibles impactées
Politiques publiques						
4.1 M1	A	La désignation d'une ou un professeur-e responsable de l'éducation au développement durable au sein de la Haute École Pédagogique (HEP) et de l'Université (formation des enseignantes et enseignants) est fortement encouragée.	SG-DFAC, BuD	En 2021		 12.1  13.1  15.1
4.1 M2	A	Un réseau cantonal de coordination pour l'éducation en faveur d'un développement durable (EDD) est créé. Il est chargé d'harmoniser la formation initiale et la formation continue des enseignantes et enseignants en matière d'EDD, d'assurer la cohérence de l'enseignement et son alignement avec l'Agenda 2030, d'obtenir une vue d'ensemble des prestations déjà fournies, de faire l'inventaire des besoins en termes de moyens d'enseignement et de relayer ces besoins à la Conférence des directeurs de l'instruction publique. Y sont conviés des représentantes et représentants de la HEP, de l'Uni (formation des enseignantes et enseignants), des écoles spécialisées, et collaboratrices et collaborateurs pédagogiques chargés de l'EDD à la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC), des enseignantes et enseignants de chaque cycle et les directions d'établissements. Ce réseau est monté et géré par une coordinatrice cantonale ou un coordinateur cantonal pour l'éducation au développement durable.	SEnOF, DOA, SESAM	2021–2026	50 000 francs/an (poste auxiliaire)	 12.1  13.1  15.1
4.1 M3	D	Les écoles, y compris les écoles spécialisées, sont fortement encouragées à adhérer au Réseau Ecoles en santé et durables. Elles sont encadrées dans le cadre du processus d'adhésion et de participation. L'adhésion au Réseau Ecoles en santé et durables engage l'école à mettre en œuvre le développement durable, notamment par des projets d'établissements pertinents, liés à des mesures concrètes. L'adhésion à un tel réseau est un moyen très efficace de formation continue des enseignants et enseignantes, qui leur permet de mettre en pratique l'EDD de manière conforme aux principes des plans d'études scolaires. Elle constitue un levier puissant en faveur de la sensibilisation des élèves aux enjeux du développement durable, car elle leur permet de le vivre au quotidien.	SEnOF, DOA, SSP, SESAM, SSpo	2021–2026	60 000 francs (2021), 100 000 francs (2022), 110 000 francs/an (2023–2026)	 12.1  13.1  15.1
4.1 M4	D	Le Concept Santé à l'École est révisé de manière à intégrer les thématiques de développement durable pertinentes pour le milieu scolaire.	DFAC, DSAS	Dès 2022		 3.1  12.2  15.1